

# Mairie de MUNCQ-NIEURLET

62890

Tél. : 03 21 82 77 33

Fax. : 03 21 36 53 13

Département  
Pas-de-Calais

Arrondissement  
de Calais

Canton de Marck

## Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

**LUNDI 25 JUIN 2018 (1) à 18 h 30,**

**A la Mairie, lieu habituel des séances**

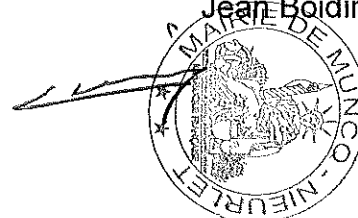
L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

- Vote du Secrétaire de séance
- Délibération Règlement Générale pour la Protection des Données Personnelles (RGPD)
- Délibération Centre de Gestion pour la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)
- Délibération Fermeture Perception
- Délibération pour dépenses imputées au compte 6232
- Questions diverses

Fait à Muncq-Nieurlet, le 20 Juin 2018.

Le Maire,

Jean Boidin.



(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)